

Enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT)
du Pays Sud Toulousain

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sud Toulousain

Arrêté n° SCoT 817-819-840-841-843 du 24 juillet 2025. Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sud Toulousain. Elle se déroulera sur une durée de 35 jours consécutifs suivant les modalités prévues par le Code de l'urbanisme (notamment articles L.340-22 et R.343-5, ainsi que le Code de l'environnement) (notamment articles L.123-1 et suivants, et R.123-5).

L'enquête publique se déroulera
du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00.

La révision du SCoT concerne l'ensemble du périmètre du Mle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Sud Toulousain comprenant 90 communes et les 3 communautés de communes suivantes : Val de Garonne, Bassin Autégnien Haut-Garonne. Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification qui fixe à l'horizon 2045 les orientations générales d'aménagement notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de développement commercial et économique et de préservation de l'environnement dans un objectif de maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le Tribunal administratif de Toulouse a désigné une Commission d'enquête (présidée de M. Gérard BELLECOTTE, Chef d'Antenne 30300, en qualité de président, de M. Jean-Louis VENT, retraité de la fonction publique et de M. Eric DE SAINT SAUDY, officier supérieur (colonel) de l'armée de terre à la retraite, membres. Le siège de l'enquête est le PETR du Pays Sud Toulousain, 34, avenue de Toulouse - 31080 Carbonne.

Lieu des permanences des commissions enquêteurs

Les commissions d'enquête ouvriront le public aux lieux, jours et heures suivants :

- Au siège du Pays Sud Toulousain au 34, avenue de Toulouse à Carbonne, le lundi 15 septembre, de 9h à 17h ;
- à la mairie d'Autoriva, le vendredi 19 septembre, de 9h à 12h ;
- à la mairie de Laperduze-sur-Lot, le mercredi 24 septembre, de 14h à 17h ;
- à la mairie de Poudès-Touge, le mardi 30 septembre, de 14h à 17h ;
- à la mairie de Castelnau, le samedi 4 octobre, de 9h à 12h ;
- à la mairie de L'Isle-en-Jarnaz, le mardi 7 octobre, de 9h à 12h ;
- à la mairie de Roumou, le jeudi 9 octobre, de 9h à 12h ;
- à la mairie de Muret, le vendredi 15 octobre, de 14h à 17h ;
- à la mairie de Saint-Julien-sur-Lies, le vendredi 17 octobre, de 14h à 16h ;
- à la mairie de La Foulquier, le lundi 20 octobre, de 10h à 18h00 ;
- à la mairie de Carbonne, le mercredi 22 octobre, de 9h à 12h.

un dimanche :

- le lundi 20 septembre, de 17h à 19h ;

- le mardi 14 octobre, de 17h à 19h.

Pour participer à une de ces deux visioconférences, le public devra prendre rendez-vous par voie dématérialisée au moins 48 heures à l'avance, selon les modalités détaillées dans la page d'accueil du registre numérique accessible à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/stat-pays-sud-toulousain>

Consultation du dossier

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique et les pièces qui l'accompagnent, notamment le rapport sur l'étude d'impact environnemental, son résumé non-technique, l'avis de l'Autorité environnementale (si intervenu), la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi que les avis des personnes publiques associées (PPA) et consultées (PPC), seront disponibles :

- en version dématérialisée sur le registre numérique du site Internet dédié à l'enquête publique à l'adresse Internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/stat-pays-sud-toulousain> ;
- en version dématérialisée sur le site Internet du PETR à l'adresse : <https://pays-sud-toulousain.fr/le-dossier-de-projet-et-d'impact-environnemental-du-sco-t-en-revision/> ;
- en version papier au siège du PETR du Pays Sud Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- en version papier au siège des mairies de Roumou, Castelnau, Carbonne, Autégnien aux jours et heures habituels d'ouverture ou public de ces administrations publics ;
- sur un point d'information mis à disposition du public au siège du PETR du Pays Sud Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dépôt des observations

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions, à son choix, suivant les modalités suivantes :

- sur le registre papier déposé au siège du PETR, 34, avenue de Toulouse à Carbonne 31080 ;
- sur les registres papier déposés aux autres lieux de permanence de la Commission d'enquête figurant sur cette page du présent arrêté ;
- par courrier postal adressé à : M. Gérard BELLECOTTE, Président de la Commission d'enquête de la révision du SCoT – PETR du Pays Sud Toulousain, 34, avenue de Toulouse 31080 CARBONNE ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : sco-t-pays-sud-toulousain@mail.registre-numerique.fr ;
- sur le registre dématérialisé du site Internet dédié à l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/stat-pays-sud-toulousain> ;
- Par oral ou écrit, en recevant les membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique en papier seront reçues sur le registre dématérialisé précédemment cité. Les observations ne sont recevables que si elles sont déposées pendant la durée de l'enquête ; notamment, les courriels et courriers devront obligatoirement être reçus avant le 22 octobre 2025 à 17h.

Informations complémentaires

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête publique seront mises à la disposition du public, pendant un an :

- au siège du PETR en version papier ;
- sur le site Internet du PETR à l'adresse : https://pays-sud-toulousain.fr/publications/la_revision_du_sco_t/ ;

A l'issue de l'enquête publique, le conseil syndical délibérera sur l'approbation de la révision du SCoT Pays Sud Toulousain.

Tout renseignement complémentaire sur le dossier de SCoT et sur le déroulement de l'enquête publique peut être obtenu auprès du PETR (05 62 87 30 06).

Le Président du PETR du Pays Sud Toulousain
Gérard BELLECOTTE